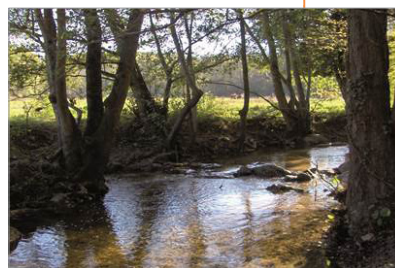
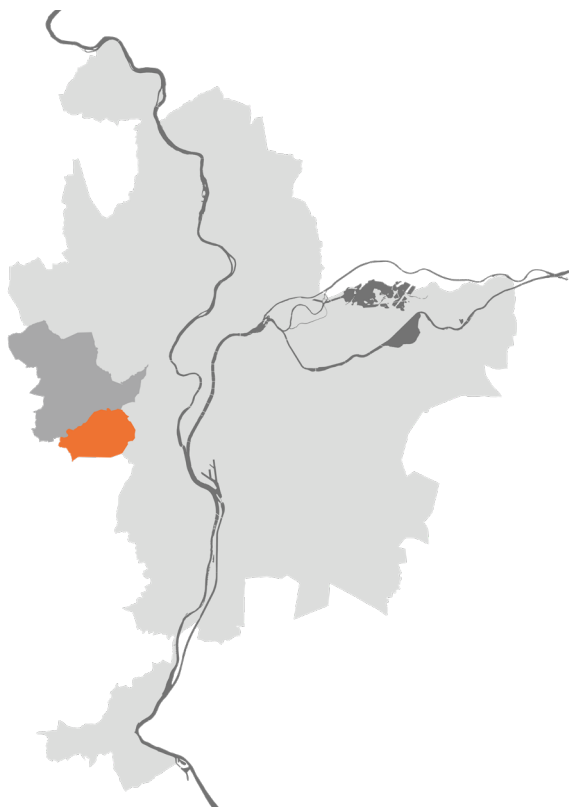


MODIFICATION N°4
Approbation 2024

FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le Bourg.....	p. 4
PIP A2 - Le Chater.....	p. 8

Identification

Localisation : Grande Rue ; rue de la Cure ; montée de la Garde ; rue de l'Eglise ; rue de la Mairie ; rue du Robert ; route du Bruissin ; place du Bourg ; place du Repos ; place de l'ancienne Mairie.

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne une des trois centralités de Francheville. Celle-ci est implantée en surplomb sur Francheville le Bas, en rebord du vallon de l'Yzeron. Il se trouve pour une petite partie, couvert par le périmètre de protection du château inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti se développe principalement autour de la place de l'Ancienne Mairie et le long de la Grande Rue.

- Il présente une identité différente du quartier du Chater: ses rues sont plus larges et ménagent d'avantage de respiration dans le front bâti.

- Le tissu est très aéré car il est ponctué par de vastes espaces publics, qui s'ils viennent rompre le rythme ancien d'implantation, apportent des respirations dans le paysage urbain.

- De manière générale, le bâti s'implante en front de rue et de manière continue pour les parties anciennes. L'épannelage est plutôt régulier avec des constructions comptant entre un et deux étages. Les volumes sont simples, de base quadrangulaire, implantés selon un parcellaire en lanières. Cette trame est encore perceptible en façades sur certaines sections de l'ensemble.

- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses et présentent peu de modénature. Cependant certaines constructions présentent des éléments de modénature tels que des appuis de baies en saillie, des encadrements de baies, traitement en bichromie des élévations, bandeaux filants, des gravures telles qu'au n°78, où une pierre de linteau mentionne la date de 1840.

- A noter la présence de quelques immeubles et maisons plus remarquables : n°72 Grande Rue, 82 Grande Rue, 10 rue de l'Eglise, 87 et 89 Grande Rue.. ; de façon plus modeste le n°90 de la Grande-Rue, avec sa plaque de cocher en façade, constitue un élément structurant en entrée ouest du bourg.

Plusieurs séquences caractérisent les identités du bourg :

< Rue du Robert : L'ensemble bâti situé à l'est de l'allée Jacques Prévert, à l'angle de la rue du Robert et de la Grande rue correspond au tissu historique du bourg. Il s'agit là des premières implantations structurées à l'amorce de ce carrefour dont la présence, pour la plupart, est attestée sur le cadastre napoléonien de 1824. Il est à noter que le prolongement sud de la Grande rue a été tracé bien ultérieurement, aussi les bâtiments situés au début de la montée de la Garde appartenaient-ils à l'origine à la rive sud de la rue du Robert prolongée. Ceci justifie ainsi la présence de ces quelques bâtiments dans un contexte aujourd'hui renouvelé. Une première bande bâtie est accessible depuis



Caractéristiques à retenir

la Grande rue, organisée avec des parcelles en lanières, alors qu'une seconde bande se développe dans le cœur d'îlot, accessible par des portails depuis la Grande rue. Le tissu est marqué par une alternance de continuités bâties et végétalisées, grâce à la présence de plusieurs jardins dans le cœur d'îlot.

< La Grande rue : A l'origine l'urbanisation de la rue s'est donc concentrée sur la rive Sud au contact de la rue du Robert, puis s'est étendue au nord avec un tissu semi-continu implanté en front de rue, sur des parcelles en lanières à l'est et issues du morcelage de grandes parcelles pour le reste.

Cette rue concentre des éléments remarquables du bourg et constitue un axe identitaire de Francheville, dont le tissu est encore fortement lisible aujourd'hui, témoignant de la valeur historique et urbaine du bourg.

La partie est de la rue concentrait particulièrement l'activité commerciale qui s'étendait également vers l'ouest de façon plus lâche, tout comme aujourd'hui. De la place du Repos à la rue de la Mairie, l'alignement en front de rue, de façon semi-continue est très marqué sur la façade nord de la Grande-rue et constitue une caractéristique notable. Ce principe de continuité bâtie est d'ailleurs renforcé par la présence de mur de clôture à l'ouest et des portails à l'alignement.

Les implantations varient entre des volumes parallèles à la voie et d'autres développés en peigne dans la profondeur des parcelles, créant une silhouette de rue dynamique ainsi que des respirations par des percées visuelles sur le cœur d'îlot. Les volumes, rectangulaires, adoptent des volumétries régulières et plutôt similaires, avec une faible variation de l'épannelage. Les bâtiments sont de facture plutôt modeste, sans saillie sur rue, bien qu'on puisse noter la présence de quelques immeubles et maisons plus remarquables comme aux n° :

- 8 Grande rue : une ancienne devanture en bois de mercerie, témoignant de l'activité commerciale historique ;
- 72 Grande rue : implanté à l'angle de la Montée de la Garde, il se démarque dans le paysage urbain avec son pan coupé, et le soin particulier apporté à son architecture, avec des encadrements de baie, appuie de baie avec clé, balcons et garde-corps en fer forgé, lambrequins ouvragés et volets battants en rez-de-chaussée et pliants aux étages ;
- 82 Grande rue : ce long bâtiment développé sur trois niveaux et six travées possède une architecture soignée (chainage d'angle harpé, bandeaux, encadrements de baies, entablements, frontons plats, balcon en fer forgé, porte en bois massif. Il a la particularité d'avoir une façade

borgne en façade ouest avec un décor en trompe l'œil, en partie couvert par la végétation grimpante. Un frontage privé desservant sa partie ouest prolongée par un bâtiment en recul, contribue également à sa mise à valeur, renforcée par la présence d'un mur bahut avec clôture métallique ajourée. Des jardins se développent à l'arrière.

- 87 Grande rue : ce bâtiment marque la rive sud de la rue en raison du recul d'implantation qui le précède sur chaque côté. Il se démarque également par sa physionomie avec ses pans coupés sur ses deux façades latérales, percées d'une travée unique. Un soin particulier est apporté à son architecture (encadrement des baies, appuies de fenêtres, baie cintrée...), même si certains éléments de décors tels que les chainages d'angles harpés, ont disparu ;

- 89 Grande Rue : cette maison s'implante en milieu de parcelle, suivant l'orientation en biais de la parcelle. Elle est précédée d'une cour végétalisée et plantée, close sur rue par une clôture métallique ajourée sur un mur bahut plein. Un portail avec deux piles hautes ouvragées donne accès à la cour. La maison se développe sur trois niveaux, le dernier sous comble et trois travées suivant un axe de symétrie marqué par un ressaut de toiture. La façade principale sur cour possède une composition ordonnée et régulière, marquée par des éléments de modénature et décors tels que des encadrements en brique avec clefs ou encore un feston de toiture ouvragé. La façade sud quant à elle, située en limite de propriété, est borgne. L'ensemble apporte une respiration dans le linéaire urbain de la Grande rue.

- De façon plus modeste le n°90 de la Grande-Rue, avec sa plaque de cocher en façade, constitue un élément structurant en entrée ouest du bourg. Il possède également une physionomie caractéristique de ce tissu de bourg et annonce le développement du bourg depuis l'entrée ouest en résonnance avec le bâtiment qui lui fait face au n°103.

- En effet, certains bâtiments de la rue possèdent également une valeur structurante dans le paysage urbain, tel que le n°103 qui tient l'angle au carrefour de la route du Bruissin et joue un rôle de signal. Cet ancien café-restaurant de la fin du XIXe siècle s'impose dans l'espace urbain par sa physionomie de maison des champs (3 niveaux et 3 travées, couverture par une toiture à quatre pans). On peut également noter la présence d'une plaque commémorative apposée sur la façade côté route du Bruissin, en l'honneur du lieutenant Henri Audras, mort ici en combattant les Allemands.

< La rue de l'Eglise : si elle a connu un renouvellement important récemment dans sa partie centrale, avec

Caractéristiques à retenir

l'implantation de plusieurs immeubles d'habitat collectif, elle possède encore à ses extrémités nord des éléments témoignant de sa valeur historique. A l'est, une maison en recul rappelle les origines rurales du tissu, avec un volume rectangulaire imposant, implanté en retrait d'alignement ménageant un large frontage végétalisé planté d'un tilleul. A l'extrémité est de l'îlot, plusieurs bâtiments implantés en front de rue et le long de la rue de la Mairie, face à l'église, témoignent aussi du tissu structurant d'origine, plutôt ici de l'ordre de la maison de ville et de la propriété. En revanche la rive sud de la rue, jusqu'à son urbanisation dans la seconde moitié du XXe siècle, n'était bordée que de jardins clos par des murs de clôture.

< Rue de la Mairie, place de l'ancienne Mairie : comme la toponymie l'indique, l'ancienne mairie-école se trouvait à cet emplacement, avant que la nouvelle mairie ne soit édifiée en 1983, un peu plus au sud. Construite en 1841, elle est aujourd'hui occupée par l'école de Musique, dont les encadrements de baie en pierre et l'ouvrage soigné de la porte d'entrée témoignent du caractère historique et de la valeur particulière du bâtiment. La place sert de parvis à l'église qui est ainsi fortement perceptible dans l'espace public.

A l'arrière de l'église, des bâtiments se développent de façon discontinue malgré une perception de continuité bâtie assurée par le mur d'enceinte en pierre. Ces bâtiments possèdent une forte valeur historique, et s'organisent autour des espaces végétalisés qui les précèdent. Le bâtiment le plus au nord possède en façade principale sur cour des arcades cintrées en rez-de-chaussée, surmontées d'une galerie.

< Rue de la Cure : le bâtiment éponyme a donné son nom à la rue et possède une valeur architecturale particulière avec ses décors en bas-reliefs en partie supérieure, sa marquise en fer et verre. Son parvis offre des vues lointaines sur le grand paysage.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment quand ils sont visibles depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le choix du volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) est à adapter en fonction du contexte urbain.

Le rythme des façades des constructions s'appuie

ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

Le système d'implantation caractéristique, les frontages privés, ainsi que les césures entre les constructions sont préservés.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Depuis le domaine public, préserver les vues vers les cœurs d'îlots végétalisés.

Les murs anciens de qualité et les clôtures anciennes à caractère patrimonial sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Grande Rue ; rue du Vieux Pont ; rue du Vieux Château ; chemin de Ronde ; rue de la Poste

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Urbaine, mémorielle et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe dans le vallon de l'Yzeron, en contrebas de Francheville le Haut. Il est entièrement couvert par le périmètre de protection du château inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti est très concentré et très imbriqué. Il se développe en partie de manière concentrique autour du château, puis s'étend vers le nord.
- Depuis le nord, le château ainsi que le sommet du vallon de l'Yzeron, offrent un fond de scène caractéristique à l'ensemble.
- Le paysage urbain est marqué par les murs de soutènement de pierre, dus au fort relief qui traverse le tissu, qui oriente le regard, notamment rue du Vieux Port.
- Le tissu est constitué et dense. Le bâti s'implante en front de rue, de manière continue, selon un alignement strict sur des ruelles étroites. L'épannelage est plutôt régulier, avec des constructions comptant un voire ponctuellement deux étages.
- Les volumes sont simples et s'organisent sur un parcellaire

en lanières étroites, qui transparaît de manière significative en façades.

- L'architecture est de facture modeste, les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature. A noter néanmoins la présence des encadrements, et de quelques bandeaux filants.
- Cet ensemble est très minéral, la présence végétale se concentre sur les espaces publics.



Prescriptions

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le choix du volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) est à adapter en fonction du contexte urbain.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les points de vue et perspectives sur le château et le vallon sont à préserver.